

peu convenables à un honorable représentant.

M. STEVENS: J'acquiesce à votre désir, monsieur l'Orateur. Je dis que l'effet de l'argument de l'honorable représentant était de faire croire au peuple que cette terre valait sept millions de dollars, alors qu'en réalité elle ne vaut probablement pas le dixième de cela. La valeur de cette propriété peut être calculée de différentes manières.

M. LEMIEUX: Mon honorable ami habite Vancouver et il connaît probablement la valeur de la terre en question. Quelle est son opinion sur cette valeur?

M. STEVENS: Cette valeur peut s'estimer de différentes manières. Si vous prenez le point de vue de répartir cette terre en lots de 25 pieds, et de vendre chaque lot à des particuliers à longue échéance, vous pourriez probablement en retirer un montant considérable; vous pourriez peut-être en retirer environ deux millions de dollars.

M. NESBITT: Quelle est la valeur en bloc?

M. STEVENS: En bloc, et à moins qu'une grande corporation ne désire avoir cette terre pour son importance stratégique, elle ne vaut certainement pas autant que cela.

M. LEMIEUX: Elle est située à l'embouchure de la rivière?

M. STEVENS: A l'embouchure du creek False. On a dit qu'une grande compagnie de chemin de fer désirait avoir cette terre, mais je ne connais rien de cela, bien que certains de ces honorables messieurs de la gauche paraissent en savoir plus long que moi à ce sujet, et je vois que les journaux en ont déjà dit quelques mots. Un chemin de fer, cherchant un emplacement particulier qui lui donnerait un avantage pour le trafic, pourrait être en état de payer pour cette propriété un prix plus considérable que n'en comporterait sa valeur intrinsèque; et en envisageant la chose à différents points de vue on peut fixer des valeurs différentes. Il y a encore autre chose à prendre ici en considération. Le gouvernement provincial a payé aux Indiens \$219,000 ou \$220,000; c'est là, je crois, le montant qui sera reçu par les Indiens. Eh bien, cela ne représente pas la valeur entière de la réserve.

Cela représente, à leur point de vue, la valeur des droits des Indiens dans cette réserve, car ils reconnaissent ces droits. Je ne dis pas que ce soit une manière bien régulière d'envisager la chose. Ils prétendent que la valeur de cette terre est encore plus considérable, et que cela dépend du gouvernement provincial. Cette question est en suspens, ainsi que l'a déclaré le substitut du ministre de l'Intérieur, et l'ad-

ministration en est maintenant saisie. Ce Gouvernement n'a donc pas consenti, et il n'y a aucun motif de chercher à condamner ce Gouvernement pour un acte qu'on prétend avoir été commis, mais qui n'a pas été commis du tout. En premier lieu, la valeur de cette réserve ne peut pas être évaluée d'après les sommes qu'on dit avoir été payées aux Indiens; et, en second lieu, la supposition de corruption—c'est certainement ainsi que l'entend l'honorable député d'Edmonton—ne repose sur aucun fondement.

Ayant pu voir tout cela de très près, je crois être en mesure de pouvoir dire qu'en ce qui concerne le Gouvernement fédéral il n'y a eu aucune collusion—on a aussi parlé de cela—entre le gouvernement provincial et le Gouvernement fédéral pour frustrer les Indiens de leurs droits. Le gouvernement provincial, ainsi que m'en informe le procureur général, a saisi l'occasion d'indemniser les Indiens, parce qu'il est extrêmement difficile d'amener les Indiens au point où ils peuvent être disposés à traiter avec un gouvernement ou avec un particulier. Le gouvernement avait pu les amener au point voulu et il leur a offert de l'argent, et quand on vit que les Indiens étaient prêts à prendre cet argent il leur fut versé. Je ne veux pas dire que le gouvernement provincial a agi régulièrement; le procureur général m'informe que c'étaient là ses motifs, et que l'intention était de traiter plus tard avec le Gouvernement fédéral.

En terminant, et en prenant ici en considération que les intérêts de la ville de Vancouver, sans m'occuper du rôle joué dans cette transaction par le gouvernement provincial, je dois dire que l'acquisition de cette réserve était désirée depuis bien des années par la population de Vancouver. Un candidat a déjà dit, je crois, que ce fut en 1906, que le très honorable leader de l'opposition, alors premier ministre, avait déclaré que s'il revenait au pouvoir il obtiendrait du Gouvernement fédéral la cession des droits des Indiens à la ville de Vancouver, et il fut acclamé pour cela par le peuple. Le gouvernement provincial a laissé entendre qu'il serait prêt à négocier avec le Gouvernement fédéral à ce sujet. Mais ce que j'affirme, c'est que cette réserve, étant donné sa situation, convient à des fins publiques pour y construire des docks, et qu'elle devrait être conservée dans l'intérêt public et pour la ville de Vancouver, et qu'il faut bien nous garder de la laisser passer aux mains de particuliers ou de sociétés quelconques.

M. NESBITT: Comme mon honorable ami vient de Vancouver, je désirerais lui demander quelques renseignements. En considérant la réserve comme achetée par la ville de Vancouver, quelle en serait, suivant lui, la valeur?